



Très sensibilisé à défendre sa marque « **Qualisport** » et la spécificité de la qualification « **Sport&Loisir** », Qualisport connaît, lui aussi, depuis quelque temps un regain d'utilisation abusive de sa marque.

Tout d'abord, certaines entreprises indélicates et peu scrupuleuses affichent le logotype « Qualisport » alors qu'elles n'en sont pas titulaires.

D'autres n'hésitent pas à faire figurer sur Internet des mentions telles que « Qualisport », « qualifié Qualisport », « qualification Qualisport en cours »..... et autres quiproquos...

Sans compter les cas d'entreprises déloyales candidates à la qualification Qualisport sans jamais aller au bout de la démarche, ou n'ayant jamais déposé une demande de qualification qui utilisent la reproduction du logotype Qualisport.

N'oublions pas que toutes ces mentions cachent une **tromperie** pour tous les Clients qui pensent avoir à faire à des entreprises Qualisport transparentes, compétentes, assurées et contrôlées.

Il est important de rappeler que l'utilisation de la marque Qualisport, quelle que soit la forme qu'elle prend, n'est **autorisée** que pour les seules entités qualifiées Qualisport (règlement intérieur art 24) et **uniquement** pendant le temps de leur validité.

Chaque fois **qu'il en a connaissance**, Qualisport intervient pour demander à ces entreprises de cesser immédiatement toute communication erronée. Si les « contrevenants » n'obtempèrent pas, le dossier sera mené par voie de justice avec demande de dommages.

QUALISPORT

Leader des Qualifications Sport&Loisir continuera à réagir dans l'intérêt de tous les acteurs concernés.



Février 2012